

Communiqué

Le Projet pilote Entreprises inclusives : Jeunes au boulot est reconduit pour une troisième année!

Le Centre Point d'Appui de Lanaudière est heureux d'annoncer que le projet pilote Entreprises inclusives : Jeunes au boulot est reconduit pour une troisième année avec, entre autres, l'objectif de développer des plateaux de travail en entreprise. Un poste d'agent d'intégration en plateau de travail sera donc ajouté pour l'année 2022-2023.

Retenu à la suite de l'appel de projets du programme Jeunes en mouvement vers l'emploi, ce projet est subventionné par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente de contribution Canada-Québec en appui aux jeunes du Québec, à laquelle participe financièrement le gouvernement fédéral, plus précisément par l'intermédiaire du volet régional de la Stratégie emploi et compétences jeunesse.

« L'initiative Entreprises inclusives : Jeunes au boulot permet de créer des occasions d'échange qui favorisent l'intégration durable des jeunes au marché du travail. Notre gouvernement est heureux de soutenir de nouveau ce projet en investissant 387 000 \$ dans le développement de leur autonomie et de leurs compétences. Nous sommes là pour aider la relève, qui incarne l'avenir du Québec, à déployer ses ailes. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région de la Mauricie

« Cette année a été difficile pour les jeunes, et nous réussissons tous lorsque nous aidons les jeunes Canadiens à acquérir les outils dont ils ont besoin. J'ai vraiment hâte d'assister au déroulement de l'initiative Entreprises inclusives : Jeunes au boulot ainsi qu'aux changements significatifs qu'elle apportera dans la vie des jeunes d'aujourd'hui et de demain. »

Marci Ien, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse

Ce projet consiste à accompagner les jeunes dans leurs recherches d'emploi ainsi que les entreprises privées, les organismes publics ou les OBNL à intégrer en stage ou emploi des personnes âgées entre 15 et 30 ans, qui ont quitté le réseau de l'éducation, ayant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale, des limitations physiques, un trouble du spectre de l'autisme, de dysphasie ou autres. Les stagiaires reçoivent une allocation de participation au taux du salaire minimum. L'employeur qui embauche un participant pourrait bénéficier d'une subvention salariale sous certaines conditions.